

Correspondance - Avec le rétablissement de l'envoi des lettres entre les deux zones, les camarades sont instamment priés de respecter les règles suivantes de façon à faciliter le travail des camarades qui se dévouent pour assurer le fonctionnement du groupe :

Adresser toute la correspondance à M. Lucien Devies, Vice-Président du groupe, 179 rue de la Pompe, Paris 16ème, sauf les deux exceptions suivantes: tout ce qui concerne les cotisations doit être envoyé à M. Paul Jullien, trésorier, 24 rue des Réservoirs, Versailles (S.&O), les demandes de matériel émanant de camarades habitant en zone Sud doivent être envoyées à M. Pierre Henry, délégué pour la zone sud, 27 rue de la Fontaine, Montluçon, Allier.

Insignes - Des insignes sont à la disposition des camarades au prix de 50 francs + 5 francs de port, soit 55 francs. Les demander au Trésorier.

Matériel - Le G.H.M. dispose d'un certain nombre de bons d'achat de bas de laine et de bons d'espadrilles d'escalade à semelles de caoutchouc. Adresser les demandes à M. L. Devies, pour la zone Nord; à M. P. Henry pour la zone sud.

Cotisations 1943 - Le Trésorier adresse un pressant appel aux Camarades pour qu'ils veuillent bien acquitter leur cotisation 1943;

Camarades habitant la région parisienne ou l'Etranger	(abonnement Alpinisme compris)	75 francs
Camarades habitant la province		60 frs.
Femmes de camarades habitant Paris ou l'étranger	ne comprenant pas l'abonnement Alpinisme	35 frs
Femmes de camarades habitant la province		20 frs)

A acquitter par versement ou virement au compte chèques postaux Paris 1571è99 soit par chèque bancaire à l'ordre du G.H.M.

Vignettes F.F.M. - Ceux de nos camarades désirant recevoir la vignette 1943 de la Fédération Française de la Montagne sont priés de le spécifier en payant leur cotisation majorée de 10 francs.

Revue Alpinisme - Les camarades sont priés d'amener à la revue Alpinisme des abonnements. Montant pour les personnes n'appartenant pas au G.H.M.: Francs: 45.-- par an. Etranger 55 francs.- Les abonnements partent exclusivement du 1er Janvier. Paiement au compte chèque postal Paris 3696-91 ou par chèque à l'ordre de Alpinisme à envoyer à M. Marcel Legrand, 23 rue Sancel à Melun (S.&M)